

04 - 05 - 06 - AVRIL 2025

REGLES DE FONCTIONNEMENT DES CHASUBLES VERTES « MEDIA »

LES PERSONNELS ACCREDITES PORTEURS DE CHASUBLES VERTES « MEDIA » OU DE CHASUBLES « TV » RESTENT SOUS L'AUTORITE DE LA DIRECTION DE COURSE et des COMMISSAIRES .

MOUVEMENTS PERMIS

Lorsqu'un professionnel est porteur d'un laissez-passer et d'une chasuble verte « MEDIA » ou grise « TV », son détenteur peut :

- Marcher et se positionner devant la rubalise verte des zones spectateurs
- Se déplacer d'un point autorisé d'une spéciale à l'autre et/ou traverser pendant les intervalles entre les voitures de compétition en accord avec les consignes de sécurité des commissaires.
- Se positionner aux endroits où les commissaires sont debout et considérés comme des endroits sûrs. Le professionnel accrédité est autorisé à se tenir avec ces officiels de sécurité sans entraver leurs missions.

**LE NON RESPECT DES CONSIGNES
CI-DESSUS PEUT ENTRAINER LE
RETRAIT DE L'ACCREDITATION**



**LES ZONES INTERDITES LE SONT
POUR TOUT LE MONDE,
VOUS Y COMPRIS
RESTEZ EN DEHORS
DES ZONES INTERDITES !**

**AUCUNE IMAGE
NE VAUT QUE
L'ON RISQUE SA VIE**

**VOTRE CHASUBLE
N'EST PAS UN BOUCLIER
QUI VOUS PROTÈGE**

**IL N'EST PAS NÉCESSAIRE DE SE TENIR AU BORD
DE LA ROUTE POUR PRENDRE DE BELLES PHOTOS**

Extraits vidéo sécurité MEDIA FIA